

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



DU 10 MARS AU 11 AVRIL 2025

PRÉ-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

OULLINS
PIERRE
BENITE



OULLINSPIERREBENITE.FR



PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Comment se procurer le document de pré-inscription ?

- au Service accueil familles
Hôtel de Ville, place Roger Salengro
04 27 82 62 93
- au Service accueil familles
18 rue Lucie Aubrac
04 78 86 69 00
- en téléchargeant la fiche de renseignements sur oullins.fr ou pierrebenite.fr

Où déposer votre demande d'inscription ?

Vous pouvez :

- déposer votre demande d'inscription au Service accueil familles :
 - à Mairie d'Oullins - place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite
 - ou à la mairie déléguée 18 rue Lucie Aubrac , Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite
- envoyer votre demande d'inscription par mail :
 - pour Mairie d'Oullins : pointaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr
 - ou à la mairie déléguée : familles.education@oullinspierrebenite.fr

Quelles pièces joindre ?

Vous devez vous munir des originaux et des photocopies :

- du livret de famille ou de l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, acte de vente ou facture EDF/GDF)
- *si divorce ou séparation* : du justificatif du jugement

Cas particuliers (les dossiers seront soumis à une commission, les délais de traitement seront de 7 à 10 jours ouvrés)

- *si hébergement* :
 - justificatif CAF
 - attestation d'hébergement dûment remplie de la personne hébergée
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - carte d'identité de la personne qui héberge

Liste non exhaustive, des documents complémentaires peuvent vous être demandés selon la situation familiale de chacun.

Carte scolaire

Consultable sur oullins.fr et pierrebenite.fr. En fonction des secteurs d'habitation, une ou plusieurs écoles d'appartenance pourront correspondre à une même adresse.

DEMANDE DE DÉROGATION

Calendrier

Les demandes de dérogation sont à faire parvenir à partir du **lundi 10 mars au vendredi 11 avril**. Une réponse à votre demande vous sera transmise à l'issue de la commission de dérogation.

→ **si vous résidez à Oullins-Pierre-Bénite**, veuillez retirer la demande de dérogation au service accueil familles ou sur oullins.fr ou pierre-benite.fr

→ **si votre domicile actuel est en dehors d'Oullins-Pierre-Bénite**, veuillez retirer la demande de dérogation dans votre mairie de résidence.

Quelles pièces joindre ?

Merci de vous munir des photocopies :

- du livret de famille ou l'acte de naissance (moins de 3 mois)
- du justificatif de domicile des parents (moins de 3 mois)
- du jugement de divorce (le cas échéant)
- du justificatif de domicile, la notification d'agrément ainsi que les 3 dernières fiches de paie de l'assistante maternelle
- de l'attestation de l'employeur précisant le lieu de travail à Oullins-Pierre-Bénite



Où déposer la demande de dérogation ?

Vous pouvez :

- déposer votre demande de dérogation au Service accueil familles :
 - à Mairie d'Oullins - place Roger Salengro, Oullins 69600 Oullins-Pierre-Bénite
 - ou à la mairie déléguée 18 rue Lucie Aubrac , Pierre-Bénite 69310 Oullins-Pierre-Bénite
- envoyer votre demande de dérogation par mail :
 - pour Mairie d'Oullins : pointaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr
 - ou à la mairie déléguée : familles.education@oullinspierrebenite.fr

PRÉ-INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

Service accueil familles - Hôtel de ville
Place Roger Salengro - 69600 Oullins-Pierre-Bénite
04 27 82 62 93

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI
de 8h30 à 12h30

+ D'INFOS SUR : oullins.fr
pointaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr

Service accueil familles - Mairie déléguée
18 rue Lucie Aubrac - 69310 Oullins-Pierre-Bénite
04 78 86 69 00

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

JEUDI
de 8h30 à 12h30

+ D'INFOS SUR : pierrebenite.fr
familles.education@oullinspierrebenite.fr